

DÉPARTEMENT  
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune  
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Camille Dutilly - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Pascal Valentin) - Rose Paviet (pouvoir à Xavier Urbain) - Laétitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Sabine Sellini (pouvoir à André Pellicier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier)

Absents : Franck Chenal - Murielle Chenal - Laurent Desbrini - Marie Martinod - Marie-Pierre Rebrassé

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 24

Date de convocation : 9 décembre 2022

Date publication : 22 décembre 2022

## **N°2 - PROJET D'INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA COMMUNE**

Un travail a été réalisé depuis 2021 avec le service Archives du Centre de Gestion de Savoie et les Archives départementales de Savoie afin de réaliser un diagnostic à propos des archives de la commune. Ce travail a permis d'évaluer l'état des documents et le degré de classement des archives de chacune des communes historiques.

Les archives concernées datent pour certaines du XVI<sup>ème</sup> siècle ou de la période révolutionnaire. Les archives modernes (XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles) et contemporaines (après 1940) sont aussi comprises dans les documents étudiés.

Ce diagnostic a permis de rédiger un *plan de travail* validé par la Directrice des Archives départementales de Savoie et joint à la présente délibération. Il ressort notamment de celui-ci que les documents étudiés ne nécessitent pas de restauration particulière, à l'exception des archives de Villette et de certains documents de Granier.

Le service Archives du Centre de Gestion de Savoie propose aujourd'hui de procéder au nettoyage, au classement, et à la rédaction d'un instrument de recherche pour l'ensemble de ces

archives. Afin de réaliser ce travail, il sera par ailleurs nécessaire d'acquérir le matériel indispensable à la conservation des documents (boîtes à archives, chemises, etc.) ; enfin, un travail de restauration des archives de Villette voire de Granier sera aussi indispensable.

Ce travail durera environ 139 jours, et sera planifié sur une durée de 4 ans.

Le coût de ce travail est aujourd'hui estimé à 41 700 €.

Les Archives Départementales, dans le cadre de leur « aide financière pour l'inventaire, la restauration et la numérisation des archives communales », proposent une subvention au taux fixe de 60 % sur les dépenses engagées.

Le plan de financement serait donc le suivant :

|                    | Jours | Coût estimé | Subvention 60% | Autofinancement 40% |
|--------------------|-------|-------------|----------------|---------------------|
| <b>Total</b>       | 139   | 41 700 €    | 25 020 €       | 16 680 €            |
| <b>Soit par an</b> | 40    | 10 425 €    | 6 255 €        | 4 170 €             |

Une demande de subvention complémentaire pourra être déposée ultérieurement concernant des travaux de restauration à prévoir, notamment pour les archives de Villette. Celles-ci nécessitent en effet une étude complémentaire des Archives départementales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De valider le projet d'inventaire des archives de l'ensemble des communes historiques d'Aime-la-Plagne tel que présenté dans les *plans de travail* joints ;
- De demander une subvention équivalente à 60 % des dépenses prévues pour la réalisation de cet inventaire ;
- D'indiquer que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets primitifs des quatre prochaines années afin de couvrir cette mission d'inventaire ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents permettant la réalisation de cet inventaire.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance

Anthony DESTAING